

# PROJET JEU DE PAUME

---

## PATRIMOINE PHOTOGRAPHIQUE

---

### INTRODUCTION

L'annonce, le 29 octobre 2002, par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la Culture et de la Communication, de la dévolution du Jeu de Paume (Tuileries) à l'image et de sa volonté de donner une lisibilité à la politique de la Photographie a mis le microcosme souvent nommé «milieu de la photo» en ébullition.

Trois associations sous tutelle sont concernées et la surprise d'une annonce que rien ne laissait prévoir (?) a suscité l'inquiétude légitime des personnels. L'émoi n'en fut pas moins grand chez quelques personnes attachées à leur institution, l'annonce d'un projet suscitant immédiatement les ambitions. «Paris Photo» étant devenue une manifestation internationale prestigieuse fut le terrain idéal pour lancer les rumeurs les plus dénuées de fondement. Dérisoire pantomime qui mérite qu'on la souligne pour mieux l'oublier.

On ne peut que se réjouir d'une annonce ministérielle désirant donner une lisibilité à sa politique pour la Photographie. Et savoir qu'une équipe est chargée de trouver le meilleur statut juridique à la nouvelle entité et de trouver les moyens d'apaiser les personnels, il nous semble qu'il ne reste plus qu'une chose à faire : donner un contenu au contenant !

Certes le contenu peut se trouver plus à l'aise selon le choix du statut qui sera choisi pour cette nouvelle entité consacrée à l'Image, la Photographie, et le Multimedia ainsi que l'annonçait le Ministre.

L'inconvénient d'un effet d'annonce centré sur un lieu et le souci légitime du Ministre de n'oublier rien ni personne apparaît immédiatement dans son inventaire rassemblant l'Image, la Photographie, la Vidéo et le Multimedia. Si l'on veut donner une lisibilité à une politique de la Photographie, il nous semble pas seulement bon mais indispensable de traiter la Photographie pour ce qu'elle est, de lui épargner, pour une fois, l'amalgame avec d'autres media. Soyons clair, il ne s'agit pas de dénigrer les œuvres provenant d'autres technologies, il s'agit de se poser toutes les questions que peut poser la Photographie et de tenter d'y répondre.

La Photographie souffre certainement de ses origines modestes. De parents incertains inégalement reconnus par l'habileté de quelques marchands à s'approprier une manne nouvelle, la Photographie a toujours pâti de la technique qui l'engendre, générant une industrie prospère, aux dépens de ce qu'elle est, une œuvre de l'esprit, ce que l'esprit peut apporter d'émotion à la représentation du réel.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de négliger les nouvelles orientations que peut prendre la Photographie ou le recours à toute nouvelle technologie présente ou à venir. Le présent projet vise donc à donner un contenu à la partie qu'il convient de nommer patrimoine photographique dans la nouvelle entité nommée Jeu de Paume et à l'articuler avec l'ensemble.

Un contenu, un projet, des compétences réunies, l'ambition d'éviter la routine, voilà la contribution que ce projet essaie d'apporter à ce nouveau Jeu de Paume.

## PRÉFACE

Tenter, une fois de plus, de donner une définition à la Photographie, vouloir la protéger de la confusion dont on l'entoure trop souvent ne doit pas être interprété comme un aveu de faiblesse. Sa brève histoire n'a pas mis la Photographie dans le marbre patrimonial qui sied aux arts institutionnellement reconnus. L'intemporalité de la Photographie est constitutive de son mystère et en apparence contradiction avec sa physique représentation du réel, source de bien des malentendus qui l'entourent.

Dans un mouvement de va et vient, la Photographie fut ballottée entre pictorialisme et «straight Photography». Dernier avatar, la Photographie se fait qualifier de plasticienne. Utiliser une technique photographique pour créer une œuvre n'entraîne pas nécessairement que cette œuvre devienne une photographie, fut-elle un chef d'œuvre.

Le présent projet exprime l'espoir que l'institution publique joue son rôle impartial de préservation et de valorisation sans parti-pris en maintenant l'association patrimoine et modernité. En écarter l'entité patrimoniale serait une erreur majeure. Ce projet est aussi l'occasion de préciser une définition du «patrimoine photographique».

Le choix d'un lieu prestigieux, le Jeu de Paume, la décision de conserver les salles d'exposition de l'Hôtel de Sully et d'attribuer l'Orangerie de cet hôtel à la salle permanente Jacques-Henri Lartigue permet d'envisager un axe fort et lisible pour la Photographie. La proximité de la Maison Européenne de la Photographie et de nombreuses galeries privées renforce la possibilité de développer un pôle parisien prestigieux et de lui donner une audience internationale.

Le statut de cette entité consacrée à la Photographie, s'il pouvait s'apparenter à celui d'un «établissement public» permettrait d'envisager des partenariats fructueux avec d'autres institutions publiques ou privées, françaises ou internationales.

La décision de transférer les collections d'originaux photographiques gérées par Patrimoine Photographique aux archives photographiques du Fort de Saint-Cyr montre l'intérêt d'inscrire ce lieu de conservation dans un projet global de politique photographique du Ministère de la Culture et de la Communication. On pourrait par exemple envisager que «l'établissement public» puisse accueillir des fonds photographiques d'origines diverses en mettant au point des partenariats pour valoriser et diffuser ces fonds.

A sa fondation, en 1979, après que soit intervenue la donation Jacques-Henri Lartigue, l'association AFDPP devenue Patrimoine Photographique se donnait pour but de promouvoir, de diffuser et de sauvegarder le patrimoine photographique. Elle prévoyait notamment la diffusion d'une revue, l'édition de livres, l'organisation

d'expositions, la tenue de colloques et la commandite d'études scientifiques ou historiques sur le patrimoine photographique. C'est à elle que fut confiée la gestion et la conservation des donations de photographes à l'Etat.

Le projet du Jeu de Paume est donc l'occasion de redonner une lisibilité à l'action de Patrimoine Photographique au sein de cette nouvelle entité. La création d'une commission des donations souhaitée par l'administration permettrait de donner réponse à ceux de nos auteurs qui s'interrogent sur le devenir de leur œuvre.

Plusieurs donations importantes seraient assez rapidement envisageables si nous trouvions une réponse à la question somme toute assez légitime d'une contrepartie en échange d'une donation. Des précédents accordés à deux donateurs et les propositions alléchantes de certaines fondations étrangères sont autant d'éléments qui doivent alimenter notre réflexion. Il conviendra d'établir le lien indispensable avec le Ministère de l'Economie et des Finances afin de trouver la meilleure réponse à ces questions.

La volonté de mieux conserver les fonds patrimoniaux confiés à l'Etat ou devenus sa propriété doit s'accompagner d'une étude technique et des moyens financiers pour numériser ces fonds dans les meilleures conditions, pour les diverses utilisations présentes ou futures. Les images numérisées devront être immatriculées et identifiées selon les dernières normes en vigueur et le stockage des données numérique devra être aussi pérenne que sécurisé.

L'augmentation des proportions de photographies en couleur dans les collections impose une réflexion approfondie sur leur numérisation qui peut s'avérer être autant une solution de sauvegarde des originaux qu'un moyen de restaurer les couleurs au plus proche de ce qu'elles étaient à la création de l'image.

Enfin, si l'on souhaite que cette nouvelle entité consacrée à la Photographie, dans les lieux prestigieux qu'on lui alloue, trouve un rayonnement international, il apparaît essentiel de n'écarter aucune compétence, mieux encore d'essayer de les réunir.

Cette chance que nous nous plaisions à souligner doit évidemment s'inscrire dans le paysage européen et ne négliger aucune synergie ni aucun échange international. Le Jeu de Paume et ses dépendances, si l'Hôtel de Sully peut être ainsi qualifié sans préjugé négatif, ne doit pas être considéré comme concurrent d'autres lieux où la Photographie tient déjà une place importante comme notamment le Musée d'Orsay, le Centre Georges Pompidou ou la Bibliothèque Nationale de France.

Avec les institutions de la Ville de Paris, le centre de la capitale deviendra ainsi un pôle rayonnant que notre pays doit bien à la Photographie, son lieu de naissance.

L'origine de l'association *Patrimoine Photographique* née au moment de la commande intitulée *Dix photographes pour le Patrimoine* en 1979 et le rattachement de la Mission pour le patrimoine photographique à la *Direction du Patrimoine* n'a pas concouru à donner une lisibilité à une définition de ce patrimoine photographique.

Les procès faits par les personnes représentées sur des Photographies se font de plus en plus nombreux.

Les Photographies circulant sur les réseaux doivent être protégées et identifiées.

---

## Patrimoine photographique

La définition du patrimoine photographique n'a jamais été précisée autrement que par les missions que l'administration avait confiées à l'association homonyme. Si les archives photographiques déposées au fort de Saint-Cyr sont constituées de fonds d'intérêt artistique inégal, le fond Nadar s'apparente par nature aux fonds constitués par les donations de photographes à l'Etat. Lorsque ces photographes ont donné leur œuvre de leur vivant, il ne vint à l'idée de personne de leur demander s'ils se considéraient comme contemporains ou s'ils préféraient se voir attribuer un genre de pierre tombale pre-mortem du doux nom de patrimoine. Si ces dons se retrouvèrent sous la tutelle de la direction du patrimoine au Ministère de la Culture c'est qu'il fallait bien choisir une tutelle pérenne. On prendra donc pour définition de notre patrimoine photographique l'ensemble des œuvres de photographes disparus, l'œuvre de ceux qui ne doutant plus de disparaître un jour ont souhaité la pérenniser en la donnant à l'Etat et enfin l'ensemble des fonds photographiques constitués par des personnes ou des entreprises, des collectivités de toute nature.

---

## Ethique et déontologie d'un patrimoine photographique

Un projet ambitieux pour la Photographie qui affiche un souci de lisibilité ne peut s'envisager sans se donner les moyens d'une étude sérieuse sur l'originalité des œuvres en fonction de l'évolution des techniques. Le vocabulaire doit être aussi précis qu'il correspond à une réalité. L'administration a souvent privilégié l'acquisition de négatifs. Cette matrice originale correspond bien à une époque de l'histoire assez courte du médium, notamment pour les œuvres en noir et blanc. Le développement, ces trente dernières années, d'un marché et parallèlement l'accroissement du nombre des collectionneurs de Photographies a vu fleurir un vocabulaire œnologico-photographique s'accompagnant de définitions fiscales négociées par les galeries et l'administration. Le vintage print a la faveur de l'Amérique. Et comme chacun sait la loi du marché se fait en Amérique du nord.

Une telle étude doit s'accompagner d'une étude juridique, le critère d'originalité figurant dans le code de la propriété intellectuelle n'ayant pas de rapport direct avec ce que nous sommes convenus d'appeler l'œuvre originale. L'acquisition par l'Etat de donations et la responsabilité qu'elle entraîne pour leur conservation sont autant de raisons pour préciser ces données d'importance.

Chaque technique qui a pu donner naissance à des Photographies donne à l'original un support différent ou donne droit à des interprétations variables de ce qu'il convient de nommer original.

Les bouleversements introduits par la couleur puis par les technologies numériques donnent une acuité particulière à cette préoccupation. La volonté d'acquérir de nouvelles donations, de les gérer, c'est à dire de tirer profit de l'exploitation des droits d'auteur et de la vente d'épreuves tirées des collections doit s'accompagner de toutes les études juridiques qui mettront les donateurs autant que les donateurs à l'abri d'inconvénients graves.

L'ensemble de ce travail, s'il n'offre pas autant d'attrait médiatique que l'organisation des expositions, comblera une absence importante et donnera une assise pérenne à la nouvelle entité.

---

## Acquisition de donations, recherche, identification et conservation de fonds de photographies

Des contacts personnels récents laissent augurer de la possibilité d'obtenir quelques donations significatives de photographes importants. Le contexte international et l'intérêt récent porté par de grands groupes industriels à la Photographie bouleverse la donne. En effet ceux-ci commencent à proposer des sommes significatives à des auteurs - ou artistes - en échange de promesses alléchantes.

L'échec, en 1988, d'une donation de Lucien Hervé et la proposition qui lui a été faite d'acquérir l'ensemble de ses négatifs de Photographies d'œuvres de Le Corbusier par la fondation Getty pour une somme dépassant 300 000 € est significatif de cette nouvelle donne. Si Lucien Hervé manifeste maintenant le désir de donner à l'Etat le reste de son œuvre, on ne pourra que souligner l'absence de ce qui en fait l'essence.

*donations possibles :*

Lucien Hervé  
Gisèle Freund  
Janine Niepce  
Jean Lattes  
Gilles Ehrmann  
Yvette Troispoux

Robert Doisneau  
Edouard Boubat  
Izis  
JeanLoup Sieff  
Roger Pic (reportages)

Pierre Jahan  
Denise Bellon

Une succession rendue difficile par un testament tardif dont sa famille pense qu'il a pu être suscité par une personne abusant de sa faiblesse - ou sénilité les deux dernières années de sa vie - n'a pas encore permis de réaliser une volonté que Gisèle Freund avait exprimé à ses amis et confirmé dans un précédent testament, donner son œuvre photographique à une institution publique. L'originalité de l'accueil des donations par Patrimoine Photographique constituée par le souci de conserver mais aussi de diffuser l'œuvre et de partager les profits avec les ayants droit a permis d'obtenir la promesse par la famille de Gisèle Freund de choisir Patrimoine Photographique si la justice reconnaît leurs droits.

Le souci d'améliorer les conditions d'accueil et de conservation des donations, la décision de conserver les précieux négatifs à Saint-Cyr, nous permettent de développer les contacts avec des photographes qui savent que leurs héritiers ne sont pas les mieux placés pour assurer la pérennité de leur œuvre.

Les archives photographiques du fort de Saint-Cyr se prêtent à l'accueil de fonds photographiques importants comme celui de Renault qui est actuellement entreposé dans une cave d'un bâtiment voué à la démolition. La nouvelle entité «Jeu de Paume» et ses dépendances doit regrouper l'ensemble des possibilités qui s'offrent au Ministère de la Culture pour développer un pôle de conservation prestigieux.

---

## Commandes

La France s'est souvent signalée par des initiatives originales qui ont donné des éléments importants de notre patrimoine photographique. La Mission héliographique de 1851 suivie par la commande «Dix photographes pour le Patrimoine» en 1979 ont initié d'autres commandes publiques importantes. «Objectif: monuments» en 1984 pour la direction du patrimoine au Ministère de la Culture, puis la mission de la DATAR, le Port et la Ville au Ministère de l'Équipement et enfin l'Observatoire photographique du Paysage au Ministère de l'Environnement sont autant d'exemples que d'autres pays citent volontiers. Il est paradoxal que les institutions qui ont été à l'initiative de ces commandes n'aient pas su leur assurer pérennité et continuité.

La nouvelle entité nommée «Jeu de Paume» devra s'interroger pour mettre en œuvre des commandes intéressantes la communauté nationale ou européenne avec le souci de constituer de véritables comités scientifiques de pilotage. Ces commandes données à des photographes pour leur compétences et non pour leurs relations seront de véritables aides à la création et donneront un rayonnement international à la Photographie française contemporaine.

---

## Recherches historiques et contemporaines

La création d'un pôle à vocation internationale et prestigieuse autour du Jeu de Paume ne peut s'envisager sans tenter de rassembler les compétences que notre pays a su engendrer.

Historiens de la Photographie, chercheurs, essayistes, nous en connaissons tous de remarquables. Certains ne se parlent plus. Les raisons des clivages qui séparent tant de personnes remarquables ne peuvent s'expliquer par la seule concurrence ou les différents idéologiques. Le cloisonnement volontairement accentué par quelques autorités institutionnelles soucieuses de préserver leurs positions et leurs pouvoirs donnent à ceux qui viennent nous voir d'assez loin l'impression de mettre les pieds dans un marigot. L'aspect polémique affirmé de ce paragraphe n'a pour but que de souligner l'importance de cet aspect du projet.

Le Jeu de Paume doit donc être l'occasion de réussir l'impossible et de se donner les moyens de privilégier le savoir, l'érudition et le talent. L'absence d'un choix institutionnel favoriserait une médiocrité réductrice.

Le projet doit donc comporter un axe de travail de recherche et proposer la diffusion sous toute les formes qui conviennent aux fruits de ces travaux.

Un grand photographe argentin, Daniel Barraco confirme ces propos...

Anne de Mondenard  
Elvire Perego  
Jean-François Chevrier  
Michel Frizot  
Philippe Arbaïzar  
etc...

---

## Expositions

La galerie nationale du Jeu de Paume et les salles de l'Hôtel de Sully vont constituer un ensemble remarquable permettant d'attirer un public avide d'expositions. L'orientation prise par le CNP et la situation géographique de la rue Berryer n'a pas attiré le public qui se pressait au salon «Paris Photo» (40 000 visiteurs en trois jours). L'Hôtel de Sully avec une surface plus modeste attire environ 70 000 visiteurs annuels.

Concevoir le projet Jeu de Paume en respectant l'ambition d'y associer patrimoine et modernité impose une réflexion approfondie sur l'aménagement du lieu, en accord avec l'architecte. Cette réflexion doit intégrer toutes les possibilités d'échanges avec les institutions étrangères, avec les institutions ou manifestations parisiennes et régionales si dynamiques en photographie.

Une des missions de Patrimoine Photographique est et doit rester de valoriser ses collections présentes ou futures et d'organiser par exemple de grandes expositions d'accueil des donations.

L'ouverture de salles permanentes consacrées à la Photographie dans les grands établissements que sont la BNF ou le Musée d'Orsay doit inciter l'entité nouvelle du Jeu de Paume à prévoir une programmation de niveau international et à aborder toutes les époques de la Photographie. La possibilité de s'appuyer sur des fonds d'origine variées, la possibilité de faire appel à des personnalités incontestables donnera une assise scientifique et culturelle au projet.

Donner mission à des commissaires venant de tous les horizons et de pays variés devrait éviter au Jeu de Paume l'appropriation exclusive d'une équipe sur un lieu dévolu à la Photographie et au monde qu'elle représente.

Prévoir l'ouverture du Jeu de Paume dans le courant de l'année 2004 impose de trouver sans trop de délai un début de programmation et d'y consacrer déjà les moyens nécessaires.

En référence une *note de propositions* rédigée par Anne de Mondenard.

La programmation pour être immédiatement lisible doit encourager un dialogue entre la production du XIX<sup>ème</sup>, celle du XX<sup>ème</sup> et celle d'aujourd'hui. C'est ainsi que la Photographie trouvera sa place dans l'histoire de la modernité et plus généralement dans l'histoire de l'art.

Tantôt des expositions pourront s'appuyer sur des fonds photographiques déposés et conservés en France (Archives photographiques, Archives nationales ou départementales, bibliothèques ou musées) et ainsi faciliter leur repérage pour valoriser leur conservation et assurer leur pérennité.

Tantôt le Jeu de Paume pourra produire ou co-produire des expositions avec des institutions étrangères ou des manifestations photographiques d'audience internationale.

Tantôt la programmation permettra de sortir de la logique et des limites imposées par des fonds trop définis et mettra en valeur une œuvre ou plusieurs œuvres qui se font écho.

A l'époque d'une Europe élargie, le Jeu de Paume paraît le lieu idéal pour mieux faire connaître la production des pays qui la composent.

La diffusion de ces expositions sera un moyen de les rentabiliser, en envisageant leur circulation sous différentes formes, complètes, réduites ou en fac-similé.

---

## Extensions et perfectionnement de l'entité «Patrimoine photographique»

Dans l'optique déjà abordée d'une actualisation des définitions artistiques et juridiques de l'original en photographie, il serait essentiel de préciser avec les donateurs, les photographes, le sens qu'ils donnent à une donation. La sélection des images en vue de leur diffusion, leur choix et leurs préférences sont autant d'éléments qui permettent ensuite à ceux qui sont en charge de la conservation et de la diffusion d'éviter des contre-sens et de construire une approche scientifique de l'œuvre.

Alors que les négatifs trouvent logiquement leur destination au Fort de Saint-Cyr (Archives photographiques sous tutelle de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine), les épreuves ou tirages -vocabulaire moderne- trouveront sans doute leur destination logique vers les institutions les mieux à même de les conserver, les différents musées ou les bibliothèques. Patrimoine Photographique pourrait continuer la diffusion des tirages destinés à la vente au public.

Il pourrait entrer dans les compétences de Patrimoine Photographique d'inventorier les fonds photographiques conservés en France et d'aider à les faire connaître. La publicité qui leur serait apportée par des expositions au Jeu de Paume pourrait devenir un moteur d'extraction des fonds privés dormants.

---

## Diffusion - Edition - Valorisation

Les missions de diffusion confiées à Patrimoine Photographique doivent être repensées pour leur donner une meilleure efficacité sans oublier de leur donner la notoriété qui leur fait encore défaut.

La fonction d'agence doit être améliorée et la possibilité d'ouvrir un espace permanent de vente au public d'épreuves modernes ou originales signées peut être envisagée dans le cadre de la nouvelle entité.

Au sein de l'ensemble Jeu de Paume, un pôle éditorial devrait pouvoir s'élaborer pour faire connaître l'institution nouvelle, pour diffuser les travaux de recherche, les commandes qui seraient produites et les donations qui complèteraient celles déjà acquises par l'Etat.

proposition évoquées par Philippe Arbaïzar, notamment.

La commission des donations qui pourrait être une émanation de la commission nationale de la Photographie remaniée et dynamisée serait le pilote indiqué de la réflexion suggérée sur les donations futures et sur la déontologie qu'il convient d'élaborer.

Le statut donné à l'institution devrait pouvoir favoriser les échanges et la collaboration avec des institutions privées, de contracter, en accord avec les ayants droit, avec les maisons d'éditions et d'asseoir ainsi la diffusion dans les réalités du marché de l'époque.

---

## Conservation et numérisation des fonds de Patrimoine Photographique

Les missions de conservation confiées à Patrimoine Photographique ne seront pas remplies correctement par la seule décision de transférer les collections de négatifs à Saint-Cyr. L'acquisition de matériel de conservation, le travail de classement et de remise en état des fonds confiés demande temps et personnel compétent.

Une étude approfondie et urgente ainsi que les moyens budgétaires s'imposent pour la numérisation en «THD» (très haute définition) des fonds détériorés ou fragiles. La sécurisation des négatifs sur support nitraté ne peut être ignorée, le fort de Saint-Cyr n'étant pas prévu pour les recevoir. La situation d'une partie de ces fonds déjà déposée au fort de Bois d'Arcy doit être clarifiée. La tutelle de la nouvelle entité doit se concevoir en accord avec les tutelles de ces lieux de conservation.

L'enjeu de la numérisation en très haute définition et la sauvegarde numérique des fonds en péril demandera un investissement nouveau et important qui n'est actuellement pas prévu au budget de *Patrimoine Photographique*

---

## CONCLUSION

S'il reste à clarifier le choix de faire cohabiter la Photographie avec des technologies d'images différentes, le projet de lier patrimoine et modernité et de donner à la Photographie une politique lisible et nous l'espérons pérenne peut trouver dans cette entité Jeu de Paume les lieux de son épanouissement.

Faisons confiance à l'équipe chargée de mettre en œuvre le projet pour trouver le meilleur budget prenant en compte l'ensemble de ces enjeux.

La diversité des tutelles chargées de différents «morceaux de photographies» ne doit pas faire obstacle à cet épanouissement et une direction collégiale devrait éviter les inconvénients qui ont pu être reprochés aux institutions en charge de la Photographie.

Gilles Walusinski  
président de Patrimoine Photographique

Paris, le 23 novembre 2002.